Imprimantes HP Latex série R

Garantie limitée

© Copyright 2024 HP Development Company, L.P.

Edition 3

Notes légales

Les renseignements contenus dans ce document peuvent être modifiés sans préavis.

Les seules garanties offertes en ce qui concerne les produits et les services de HP sont celles expressément énoncées dans les déclarations de garantie. Rien dans le présent document ne peut être considéré comme constituant une garantie supplémentaire.

HP n'est pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou éditoriales dans le présent document.

Sommaire

Déclaration de garantie limitée de HP 1
A. Extension de la garantie limitée HP 1
B. Limitations de garantie 4
C. Limitations de responsabilité 4
D. Législation locale 4
E. Termes propres au pays 4

Déclaration de garantie limitée de HP

Produit HP	Période de garantie limitée HP
Imprimante	Jusqu'à 3 ans de couverture dotée d'un service complet (voir les conditions générales ci-dessous) selon le modèle sélectionné, y compris 1 an de garantie pour imprimante (ou matériel limité)
Logiciel	90 jours
Tête d'impression	Pour obtenir des informations complètes sur la Garantie limitée, visitez notre site web à l'adresse suivante : http://support.hp.com/us-en/document/c00206040.
Cartouche d'encre	Pour obtenir des informations complètes sur la Garantie limitée, visitez notre site web à l'adresse suivante : http://support.hp.com/us-en/document/c00206040.
Rouleau de nettoyage Latex	Pour obtenir des informations complètes sur la Garantie limitée, visitez notre site web à l'adresse suivante : http://support.hp.com/us-en/document/c04489189.

Conditions générales des services d'assistance : produits HP LFP Digital Press

Heures d'assistance à distance ou sur site (jours fériés exclus)	Visites annuelles par presse		Pièces à réparer	Kits		Formation requise	
	Sur site	Temps de réponse (temps de déplacement en plus)		Maintenance du service	Maintenance préventive	Niveau 1-2	Niveau 3
Semaine de travail 09:00 – 17:00	Illimitée	Prochain jour ouvré si la pièce est disponible	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	En option

A. Extension de la garantie limitée HP

1. HP garantit que les produits HP (matériel, accessoires et consommables) désignés ci-dessus sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant toute la durée de la garantie limitée indiquée plus haut. La durée de la garantie limitée commence à la date de validation de l'installation, la date de signature du certificat d'installation délivré par HP faisant fois. Si la validation de l'installation n'est pas effectuée dans les 30 jours (30) après la livraison de HP pour une raison quelconque, la durée de la garantie limitée débutera le 31ème jour après la livraison de la part de HP.

2. En ce qui concerne les logiciels, la garantie limitée HP ne s'applique qu'en cas de défaillance de l'exécution des instructions du programme pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut, due à des vices matériels, du support logiciel physique ou de fabrication lorsque le produit est correctement installé et utilisé. HP garantit également que les logiciels standard dont HP est propriétaire sont conformes aux spécifications pendant la durée de la garantie limitée. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.

   Si HP est avisé d'une demande de garantie valide conformément à ces conditions au cours de la période de garantie limitée, HP s'engage, à son entière discrétion, à corriger le défaut ou au remplacement des logiciels HP.

3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.

4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :

   a. Maintenance ou étalonnage incorrect ou inadéquat, comme défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.

   b. Utilisation d'accessoires, de logiciels, d'interfaces, de substrats, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis ou non pris en charge par HP.

   c. Exploitation en dehors des conditions spécifiées.

   d. Préparation du site ou maintenance incorrecte, comme défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.

   e. Transport de l'imprimante sans préparation exécutée par HP ou un représentant de HP.

   f. Modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système.

   g. La perte ou l'interruption de l'alimentation électrique ou une longue période à l'arrêt sans suivre la préparation adaptée comme décrite dans la documentation du produit.

   h. L'utilisation inappropriée ou inadéquate des têtes d'impression blanches et/ou du canal blanc.

   Dans la mesure où le droit local le permet, HP se réserve le droit de refuser des demandes de garantie limitée si HP détermine qu'il y a des paiements non réglés à HP concernant le produit.

   Les dégâts esthétiques, y compris, mais non limité à des rayures ou à des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP.

   Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante, comme le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.

5. La garantie limitée de HP est nulle si l'imprimante est connectée à un appareil de service après-vente ou à un système qui modifie les fonctionnalités de l'imprimante comme un système d'encre continu.

6. Imprimante à sécurité dynamique activée. Uniquement conçue pour être utilisée avec les cartouches comportant une puce HP d'origine. Les cartouches utilisant une puce non fournie par HP peuvent ne pas fonctionner ou ne plus fonctionner à l'avenir. Pour plus d'informations, consultez : http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies.

7. Dans le cas des imprimantes HP, l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP ou reconditionnés (encre, tête d'impression, cartouche d'encre ou kit de maintenance) n'a pas de conséquence sur la garantie limitée ou les contrats d'assistance HP. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation d'une cartouche de marque autre que HP, reconditionnée ou expirée, le représentant agréé HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.

8. Si HP ou un représentant agréé HP est informé, au cours de la période de garantie limitée applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert pas cette garantie limitée HP, HP procédera à la réparation ou au remplacement du produit, selon l'option de son choix.

   Si HP choisit de remplacer une pièce ou un produit défectueux, HP devra soit (i) vous fournir une pièce ou un produit de remplacement et assurer une assistance à distance pour l'installation de la pièce, si nécessaire, soit (ii) remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site, selon l'option de son choix. Même si HP choisit l'option (i) ci-dessus, vous pouvez demander à HP de remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site. Le cas échéant, HP peut toutefois facturer les frais de déplacement et de main-d'œuvre standard encourus pour procéder à ce remplacement.

9. Le client mettra tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou le représentant agréé HP dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP. Il peut être demandé aux clients de participer activement à des opérations de dépannage à distance afin de fournir les meilleures informations de détection des causes à l'origine de la défaillance, y compris la communication d'informations relatives à l'imprimante (utilitaire d'impression, fichiers journaux, etc.). La possibilité de se connecter à Internet depuis l'ordinateur du serveur d'impression interne HP renforce la capacité de HP ou d'un représentant agréé HP de procéder au dépannage et à l'assistance à distance. HP ou un représentant agréé HP peut facturer ses frais de déplacement et de main-d'œuvre standards s'il se voit obligé de réaliser le dépannage sur site.

10. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix HP du produit retourné diminué de la dépréciation et de l'amortissement.

11. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit tant que les composants, pièces, consommables ou matériels défectueux ne sont pas renvoyés à HP, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.

12. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.

13. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires.

14. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.

15. Le client est responsable de la sécurité de ses informations exclusives et confidentielles, ainsi que du maintien d'une procédure externe de l'imprimante pour la reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKÉS SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE, L'ORDINATEUR DU SERVEUR D'IMPRESSION INTERNE HP OU D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RÉCUPERATION DES DONNÉES OU FICHIERS PERDUS.

16. HP garantit que les pièces désignées par HP comme étant des pièces de rechange sont couvertes par la garantie contre les vices de fabrication et du matériel au cours de la période de garantie limitée. La période de garantie limitée des pièces de rechange HP est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison. Ou, si le produit est installé par HP ou un prestataire de service HP agréé pour réparer le produit, la pièce de rechange HP bénéficiera de la période de garantie restante du produit réparé, quelque soit la période la plus longue.

17. HP n'est obligé de modifier la forme, la taille ou la fonction du produit pour le rendre opérationnel dans un pays dans lequel il n'a jamais été destiné à être vendu ou distribué pour des raisons juridiques ou réglementaires.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRENT QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNÉ, HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PERTES DE DONNÉES, D'UN QUELCONQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS DES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'ÉMANATION DE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON JURIDIQUE INVOQUÉE, MÊME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spéci iques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux Etats-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité à consulter les lois applicables dans ces Etats, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie limitée entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle devra être modi iée pour se conformer à ladite législation. HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES A LA VENTE DE CE PRODUIT A VOUS-MEME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.
3. En cas de vente de produits HP en vertu de la loi polonaise, toute garantie statutaire pour les défauts (*rękojmia*) est exclue, et la garantie limitée HP accordée aux produits HP ne sera pas renouvelée en raison de réparation ou d'échange de produits HP.

E. Termes propres au pays

Dans certaines juridictions, y compris en Australie et Nouvelle-Zélande, vous pouvez bénéficier d'autres droits statutaires.

Australie

Vos droits en tant que consommateur australien sont différents de ceux mentionnés dans le document ci-dessus.

Vous devez ignorer toute limitation ou exclusion incluse dans le document ci-dessus et reportez-vous aux informations ci-après :

- En tant que consommateur, lorsque vous achetez des produits auprès de HP, les biens sont fournis avec des garanties qui ne peuvent faire l'objet d'une exclusion aux termes de la législation australienne en matière de protection des consommateurs. Vous avez droit à un remboursement ou un remplacement dans le cas d'une défaillance majeure et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à ce que les marchandises soient réparées ou remplacées si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que le dommage n'est pas une défaillance majeure.

- Cela signifie qu'il n'y a aucune période de garantie définie pour les produits HP fournis aux consommateurs australiens.
- A la place, les produits doivent, par exemple, être adaptés aux fins pour lesquelles ils sont fréquemment fournis pendant une période, tel qu'un consommateur pleinement familiarisé avec l'état et le conditionnement des marchandises s'y attendrait. Cette période peut varier en fonction du produit.
- Vous devez contacter HP si vous craignez que l'un des produits de HP ne satisfasse pas une des garanties offertes aux consommateurs. HP examinera avec vous la nature et circonstances spécifiques du produit et vous indiquera si la panne/problème est couvert(e) par les garanties statutaires.

Aucun élément de la garantie limitée HP n'exclue, ne limite ou ne modifie les conditions, la garantie, les droits ou les recours qui vous sont conférés (y compris une garantie aux consommateurs sous la législation australienne en matière de protection des consommateurs, ce qui ne pourrait être légalement exclus ou limité.

Si vous pensez que vous avez droit à un recours en vertu des garanties aux consommateurs ou tout recours sous cette déclaration de garantie limitée HP, contactez HP à l'adresse suivante :

HP PPS Australia Pty Ltd

Rhodes Corporate Park

Building F, Level 5

Homebush Bay Drive

Rhodes NSW 2138

Pour lancer une demande d'assistance, veuillez appeler 1300307273.

Pour de plus amples informations sur les droits des consommateurs, consultez les sites Web du gouvernement australien aux adresses suivantes : http://www.consumerlaw.gov.au et http://www.accc.gov.au/consumerguarantees.

Nouvelle Zélande

En Nouvelle Zélande, les produits matériels et logiciels sont livrés avec des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la législation en vigueur.

En Nouvelle-Zélande, une transaction de consommateur signifie une transaction impliquant une personne qui achète des produits pour une utilisation personnelle, domestique ou ménagère ou à des fins de consommation et non dans un but professionnel.

Les consommateurs néo-zélandais qui achètent des produits pour une utilisation personnelle, domestique ou ménagère ou à des fins de consommation et non dans un but professionnel (« Consommateurs néo-zélandais ») ont droit à une réparation, un remplacement ou un remboursement en cas de défaillance et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Un Consommateur néo-zélandais (tel que défini ci-dessus) peut se faire rembourser la somme déboursée pour retourner le produit sur le lieu d'achat s'il y a infraction au droit de la consommation de la Nouvelle-Zélande. En outre, si le coût pour retourner les produits à HP s'avère important pour le Consommateur néo-zélandais, HP collectera ces produits à ses frais.